

La convention de Minamata approuvée par les Nations

Sat, Jan 19, 2013

Un accord international sur le mercure pour lever les menaces de santé pesant sur la vie de millions de personnes dans le monde



» » » » »

Genève / Nairobi, 19 Janvier 2013 - L'effort international pour faire face au mercure a aujourd'hui reçu l'appui des gouvernements qui ont accepté d'adopter un traité international juridiquement contraignant de prévention des émissions et des rejets de ce métal lourd ayant d'importants effets sur la santé et l'environnement.

La convention de Minamata, baptisée du nom de la ville japonaise de Minamata où des dommages de santé graves sont survenus à la suite d'une pollution au mercure dans le milieu du 20^{ème} siècle, a pour objectif de réduire et de contrôler une variété de produits, procédés et industries qui émettent, rejettent ou utilisent du mercure.

Cette gamme de produits va des appareils médicaux tels que les thermomètres, les ampoules à faibles consommation aux secteurs industriels tels que les exploitations minières, la production de ciment et les centrales à charbon.

Ce traité, en négociation durant 4 ans qui sera ouvert pour signature lors d'une réunion spéciale au Japon en octobre, aborde également le problème de l'exploitation directe de mercure, l'exportation et l'importation du métal ainsi que la conservation en sécurité des déchets de mercure.

Le repérage des populations à risque, le renforcement des soins médicaux ainsi qu'une meilleure formation des professionnels de la santé en matière d'identification et de traitement des effets liés au mercure feront également partie de la nouvelle convention.

Le mercure et ses différents composés ont un ensemble d'effets graves sur la santé, y compris des dommages cérébraux et neurologiques en particulier chez les jeunes.

D'autres effets sur la santé incluent des dommages aux reins ainsi que sur le système digestif. Les pertes de mémoire et de déficience de langage sont parmi les nombreux problèmes bien documentés dont peuvent souffrir les victimes.

Un financement initial pour suivre l'action jusqu'à ce que le nouveau traité entre en vigueur dans un délai de temps compris entre trois à cinq années a été promis par le Japon, la Norvège ainsi que la Suisse.

Un appui et un programme adressés aux pays en développement est également attendu de la facilité internationale sur l'environnement une fois que la convention sera opérationnelle.

Achim Steiner, Secrétaire Général adjoint des Nations Unies et Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui a convoqué les négociations avec plus de 140 états membres à Genève, a déclaré lors de la fermeture de la réunion : « Après des sessions complexes se déroulant parfois tout une nuit, les nations ont aujourd'hui posé les fondements pour une réponse internationale à un polluant dont les effets négatifs sont bien connus depuis plus d'un siècle ».

« Chaque personne dans le monde peut bénéficier des décisions prises cette semaine à Genève- en particulier les travailleurs et les familles de mineurs d'or à petite échelle, les peuples de l'Arctique, cette actuelle génération de mères et d'enfants ainsi que les générations à venir. J'espère une ratification rapide de la convention de Minamata afin qu'elle entre en vigueur le plus tôt possible » a-t-il déclaré.

Fernando Lugris, le Président de session Uruguayen a déclaré : « Aujourd'hui lors des premières heures de janvier 2013 nous avons clôturé un chapitre d'un voyage entrepris pendant quatre ans de négociations intenses mais au final couronnées de succès et ouvert un nouveau chapitre pour un futur durable. Cela a été réalisé au nom de populations vulnérables partout et représente une opportunité pour un siècle plus sain et plus durable pour tous les peuples ».

L'ambassadeur Franz Perrez du Ministère Fédéral de l'environnement, de la Suisse a déclaré: «La Suisse, qui a initié avec la Norvège les négociations pour une convention sur le mercure, est très heureux de ce succès impressionnant. Il nous aidera à protéger la santé humaine et l'environnement partout dans le monde et est la preuve que le multilatéralisme peut fonctionner lorsque la volonté politique est présente. »

« Ce traité n'apportera pas une réduction immédiate des émissions de mercure. Il devra être amélioré et renforcé, afin de rendre toutes les ressources halieutiques propres à la consommation », a déclaré David Lennett du Conseil pour la Défense des ressources naturelles, représentant le Groupe de travail Zéro Mercure qui représente un groupement international d'ONG environnementales « Ce traité est un point de départ qui permettra l'élimination du mercure dans plusieurs produits »

La décision de lancer les négociations a été prise par les ministres de l'environnement lors de la session du conseil d'administration du PNUF en 2009 et la cinquième et dernière négociation a eu lieu cette semaine à Genève.

Le champ d'application de ce nouveau traité qui met des contrôles et des mesures de réductions relatifs au mercure est le suivant :

Produits

Les gouvernements se sont accordés sur une variété de produits contenant du mercure dont la production, l'exportation et l'importation sont interdites d'ici à 2020.

Cela inclut:

- Les batteries, excepté les « piles boutons » utilisés dans les dispositifs médicaux d'implantation ;
- Les commutateurs et les relais ;
- Certains types de lampes compactes fluorescentes ;
- Le mercure dans les lampes fluorescentes à cathode froide et les lampes fluorescentes à électrode externe ;
- Les savons et les cosmétiques.

Certains types d'appareils médicaux non électroniques tels que les thermomètres et les tensiomètres sont aussi inclus dans les mesures de retrait d'ici à 2020

Les gouvernements ont approuvé des exceptions pour certains appareils de mesures ne disposant pas d'alternatives sans mercure :

- Les vaccins dont le mercure est utilisé comme agent de conservation ont été exclus du traité de même que les produits utilisés lors d'activités religieuses ou traditionnelles
- Les délégués ont accepté une réduction progressive de l'utilisation des plombages dentaires au mercure

L'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or

L'augmentation du prix de l'or au cours des récentes années a déclenché une croissance significative de l'exploitation à petite échelle où l'or est utilisé pour séparer l'or de la roche.

Les rejets et émissions provenant de telles opérations ainsi que des centrales à charbon représentent la plus grande source de pollution au mercure à travers le monde.

Les travailleurs et leurs familles impliqués dans l'exploitation de l'or à petite échelle sont exposés à la pollution au mercure de plusieurs manières y compris en inhalant le produit lors de l'extraction.

Lors des opérations d'extraction à petite échelle, le mercure est également libéré dans les rivières et peut contaminer le poisson, la chaîne alimentaire et les populations vivant à l'aval de la rivière

- Les gouvernements ont agréé que le traité nécessitera que les gouvernements procèdent au développement de stratégies pour réduire le montant du mercure utilisé par les petits exploitants miniers ;
- Les pays ayant des opérations d'or à petite échelle et artisanales devront élaborer des plans dans trois ans afin que le traité entre en vigueur pour réduire et si possible éliminer l'utilisation du mercure au cours de telles opérations ;
- Les campagnes de sensibilisation et l'appui aux alternatives au mercure feront aussi partie de ces plans.

Des centrales d'énergie aux usines à ciment

Le nouveau traité procédera au contrôle des émissions et des rejets de mercure de diverses grandes installations industrielles allant des centrales d'énergie à charbon aux chaudières industrielles avec certain type de manipulation de fonderies de zinc et d'or par exemple.

L'incinération de déchets et les installations de ciments sont aussi dans la liste.

Les pays ont accepté d'installer les meilleures technologies disponibles sur de nouvelles centrales électriques et des installations avec des plans élaborés pour réduire les émissions.

Initialement les négociations étaient orientées vers la mise en place de seuil concernant le champ d'application des plans ou le niveau des émissions à contrôler. Mais il a été décidé cette semaine de reporter cette question lors de la première réunion du traité, après son entrée en vigueur.

Notes aux éditeurs

Contexte de la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure

<http://unep.org/hazardoussubstances/Mercury/Negotiations/INC5/tabid/3471/Default.aspx> (<http://unep.org/hazardoussubstances/Mercury/Negotiations/INC5/tabid/3471/Default.aspx>)

Global Mercury Assessment 2013 «Evaluation 2013 sur le mercure»

http://www.unep.org/publications/contents/pub_details_search.asp?ID=6282 (http://www.unep.org/publications/contents/pub_details_search.asp?ID=6282)

Time to Act «le temps d'agir»

http://www.unep.org/publications/contents/pub_details_search.asp?ID=6281 (http://www.unep.org/publications/contents/pub_details_search.asp?ID=6281)

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Nick Nuttall, Porte-parole du PNUE Tel: +254 733632755 ou lors de déplacements au : +41 79 596 573

